



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS **9 DÉCEMBRE 2020**

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE.- Nous allons commencer ce dernier Conseil d'arrondissements de l'année 2020. Mesdames les élues, Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, avant de commencer ce Conseil d'arrondissements, je vous propose de respecter une minute de silence pour honorer la mémoire de Valérie Giscard d'Estaing, ancien président de la République, décédé mercredi dernier, le 2 décembre 2020, et pour lequel a été décrétée une journée de deuil national.

(L'assemblée se lève pour observer la minute de silence)

M. le MAIRE.- Je vous remercie. Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal par le benjamin de cette assemblée, Monsieur Alexandre RUPNIK. Monsieur Lee FERRERO étant absent aujourd'hui, c'est à Monsieur Alexandre RUPNIK que revient l'honneur de faire cet appel.

(Monsieur Alexandre RUPNIK procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ABOURS, BENARROCHE, BONNAFFOUS, CANICAVE, D'AGOSTINO, DELAGE, DENIA-SALONE, EL RHARBAYE, FORTIN, HUGON, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LEMERY, MASSON, MEILHAC, MERY Eric, MICHAUD, MORAINÉ, MOUNIEN, PREZIOSI, RICHARD, ROQUES, RUPNIK, VENTON, VINCENT.

EXCUSÉS : Mmes et MM. AMSALLEM, BERLAND, BRAMBILLA, CASANOVA GAVINO, CECCALDI, COLLART, FERRERO, LUSSON, MARANDAT, MENETRIER, MERY Xavier, PERENCHIO, PERNEY, PILA, RANISE, SIMONETTI, TESSIER, VASSAL, ZOUAGHI.

M. RUPNIK.- Je tiens à noter que Monsieur BERLAND s'excuse. Il m'a transmis un mot pour vous dire qu'il s'excusait.

M. le MAIRE.- Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissements peut valablement se tenir. Nous allons procéder à l'examen des différents rapports. En premier lieu, nous allons voter pour le procès-verbal du précédent Conseil d'arrondissements du 19 novembre 2020.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020.

2 - Examen des Rapports :

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

1

DELEGATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

(RAPPORT 20/001/4S)

M. le MAIRE.- Nous allons attaquer les rapports de ce Conseil d'arrondissements. En ce qui concerne le premier rapport, que je devais personnellement présenter, il concerne la délégation du Conseil d'arrondissements pour les marchés à procédure adaptée qui permet à la Mairie de secteur d'engager des marchés en dessous de 90 000 euros. Nous allons procéder au vote.

(Abstention de Monsieur MORAINÉ et de Madame PREZIOSI)

2

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DES 6^{ème} et 8^{ème} ARRONDISSEMENTS.

(RAPPORT 20/002/4S)

M. le MAIRE.- Il est à noter que ce rapport, suite à la demande exprimée en commission, a été rédigé. Il s'agissait de conseillers et de conseillères d'arrondissements. Il nous est proposé de voter l'approbation du règlement intérieur.

M. MORAINÉ.- Monsieur le Maire et mes chers collègues, tout simplement pour vous indiquer qu'il est d'usage, lorsque dans les six premiers mois d'une mandature, et comme le Code des collectivités territoriales nous y oblige, nous soumettons à révision le règlement intérieur d'une institution dite associée à une position.

Cela a d'ailleurs été fait de façon très convenable, correct, par le Maire de Marseille, à la Mairie centrale. Je regrette que vous n'ayez pas adopté la meilleure attitude ici. Or, je constate que cela n'a pas de grandes conséquences, du fait qu'il n'y a pas eu de modifications importantes, et que celle que vous avez mentionnée aurait recueilli notre approbation.

Mais, sur le principe, lorsque l'on appelle constamment à une ville plus démocratique, cela commence par associer l'opposition, comme nous l'avions d'ailleurs fait en début de mandat, en 2014, et comme nous l'avions fait également en 2018, en entamant le processus de dématérialisation du Conseil d'arrondissements, pour faire des économies de papier et afin d'aller vers une ville également plus verte, avant l'heure. J'avais alors consulté et associé à la démarche les présidents de groupe de l'opposition qui avaient d'ailleurs fait des suggestions intéressantes car, même lorsque l'on est très intelligent, nous sommes toujours plus intelligents à plusieurs.

M. le MAIRE.- Monsieur MORAINÉ, j'entends ce que vous dites. Ceci étant, cela est strictement le même règlement intérieur que celui que vous aviez fait voter, j'imagine, au début de votre mandature. La seule modification qui a été apportée, c'est de

préciser qu'il y avait des conseillères ET des conseillers. Sinon, celui-ci est tout à fait le même. Nous n'avons rien changé à ce qui a été précédemment fait. Nous allons passer au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Les rapports n°3 et 4 vont être présentés par Monsieur Jean-Marc BONNAFFOUS, étant entendu que le rapport n°4 n'appellera pas de vote car celui-ci est un rapport qui prend acte des rapports annuels, présentés par les délégataires de service public.

3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX – DIRECTION DU BUDGET – POLE INVESTISSEMENT – Dépenses d'investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2021.

(RAPPORT 20-36333/001/DB)

M. BONNAFFOUS.- Merci Monsieur le Maire. Chers conseillères et conseillers d'arrondissements, le rapport n°3 nous est transmis par la Direction générale adjointe des finances et des moyens généraux du Pôle d'investissement.

Il s'agit d'autoriser le Maire d'arrondissements à engager des dépenses d'investissement à hauteur du quart du budget prévu en 2021, soit un budget d'environ 250 000 euros. Le montant qu'il est autorisé d'engager est de 62 722 euros, pour ce qui concerne notre Mairie, et ceci jusqu'à ce que le Budget primitif devienne exécutoire.

M. Le MAIRE.- Des observations ? Des prises de paroles ? Nous pouvons procéder au vote ?

(Adopté à l'unanimité - Abstention de M. MORAINÉ, de Mme PILA et de Mme PREZIOSI)

4

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE L'EVALUATION, DES PROJETS PARTENARIAUX ET DE LA GESTION EXTERNALISEE – Examen des rapports annuels des Délégataires de Service Public (DSP) secteurs culture – sport – social – restauration collective – Exercice 2019

(RAPPORT 20-36418/004/DEPPGE)

M. BONNAFFOUS.- Ces services publics, pour ce qui nous concerne, sont essentiellement des délégations de service public liées au sport, pour le Complexe sportif René-Magnac, délégué à la SAS Complexe sportif Saint-Giniez, et le Centre équestre Marseille-Pastré, délégué à l'UCPA.

Nous concernent, également, les délégations de service public de restauration scolaire, bien évidemment, dont le délégataire est la Sodexo, depuis juillet 2018, les délégations de service public liées aux Maisons pour tous, et les Maisons pour tous, présentes sur notre territoire, mais qui ne sont pas en délégation chez nous. Comme l'a dit Monsieur le Maire, il n'y a pas lieu de procéder à un vote puisque l'article unique précise qu'il est pris acte de la communication de ces rapports.

M. le MAIRE.- Les rapports n° 5 à n°7 nous seront présentés par Monsieur Cédric JOUVE.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CÉDRIC JOUVE

5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'un premier versement au titre des subventions 2021 aux associations et organismes culturels – Approbation des conventions de financement et des avenants aux conventions conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

(RAPPORT 20-36361/005/DAC)

M. JOUVE.- Chers conseillères et conseillers, il s'agit de l'approbation d'un premier versement au titre des subventions 2021 aux associations et organismes culturels. Ce rapport est signé par Jean-Marc COPPOLA, adjoint à la Culture.

Dans le cadre de la politique d'expansion culturelle, entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer, au profit d'associations et d'organismes culturels, un premier versement au titre des subventions 2021. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler. Le montant total de la dépense, liée au versement de ces premiers paiements, s'élève à 6 190 000 euros. Il est à noter que les structures qui bénéficient de cette avance sont celles dont le niveau annuel de subventions est supérieur à 23 000 euros, et se voient donc accorder une avance dès le mois de décembre. Une avance essentielle pour sécuriser leur trésorerie, et leur permettre de fonctionner dans les meilleures conditions, dès le début de l'année.

Sont concernées dans notre secteur :

Au titre de l'action culturelle : Les Studios du Cours : 15 000 euros.

Au titre de la danse : Le Ballet national de Marseille, dans le 8^e, pour 740 000 euros.

Dans le domaine de la musique : Musica13, dans le 6^e arrondissement, pour 84 000 euros.

M. le MAIRE.- Des questions, des observations ? Nous allons procéder au vote.

(Adopté à l'unanimité)

6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'un premier versement aux associations culturelles au titre des subventions 2021 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

(RAPPORT 20-36362/006/DAC)

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'un premier versement aux associations culturelles, au titre des subventions 2021, toujours signé par Jean-Marc COPPOLA, et dans les mêmes conditions que le rapport précédent.

L'association concernée par ces subventions, au titre de théâtre, arts de la rue et arts de la piste est la compagnie Diphtongue, dirigée par Hubert COLAS, dans le 6^e arrondissement, pour 45 500 euros.

M.le MAIRE.- Des observations, des questions ? Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

7

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – SERVICE DES BIBLIOTHEQUES – Dons de documents déclassés – Approbation des conventions de dons des documents déclassés conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

(RAPPORT 20-36368/007/DAC)

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation des conventions de dons de documents déclassés conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général, toujours signées par Jean-Marc COPPOLA.

Dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ces collections, le service des bibliothèques de la Ville de Marseille est périodiquement amené à procéder à un bilan des collections, en vue d'une réactualisation des fonds de son domaine privé. Ce bilan s'accompagne d'un désherbage, opération nécessaire à la bonne gestion des fonds, qui consiste à retirer des collections les documents en mauvais état ou périmés, notamment.

Pour l'année 2020, il est proposé de donner les documents périmés, mais en état suffisant, aux structures suivantes, à but non lucratif et d'intérêt général :

- l'association J'écoute en signes ;
- l'association Emas présence culturelle ;
- l'association Léo-Lagrange ;
- l'association la Forêt en papier ;
- l'association Petiapeti ;
- l'association Appel ;
- l'association Acelem ;
- l'association Peuple et Culture de Marseille ;
- l'association du « Tac o tac » ;
- l'association des Parents d'Élèves de l'école maternelle Abbé de l'Épée.

(Adopté à l'unanimité)

M. le MAIRE.- Je vais maintenant passer la parole à Madame Anne MEILHAC pour une série de rapports, du 8 au 12.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ANNE MEILHAC

8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA SECURITE – DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU STATIONNEMENT – Reconduction des tarifs des droits de stationnement applicables aux taxis et ajustement des tarifs des droits de stationnement applicables aux autocars et droits divers.

(RAPPORT 20-36386/008/DMS)

Mme MEILHAC.- Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter, ce soir, trois rapports consacrés à l'aménagement des rues de notre secteur et à « leur » inauguration.

Le rapport n°8 est présenté par Madame GATIAN, adjointe en charge de la politique de la Ville et des mobilités. Il a été préparé avec la Direction de la Mobilité et du Stationnement. Il porte sur un tarif de stationnement facturé aux taxis et aux autocars. Les taxis et les autocars bénéficient d'une autorisation municipale de stationnement, sur des emplacements réservés en voie publique. En contrepartie, les bénéficiaires sont assujettis au paiement de taxes communales.

En 2020, les taxis ont subi une gêne importante, occasionnée par les travaux de requalification en centre-ville, et sur le Jarret. Puis, est venu le temps du Covid, la récession et la fragilisation des entreprises de taxis. S'ajoute à cela la nécessité, pour ces entreprises, de renouveler leur parc, avec des voitures plus propres. Cela, notamment car Marseille sera dotée d'une ZFE, une Zone à faible émissions, fin 2021.

Pour ces trois raisons, la municipalité propose de ne pas augmenter les droits de stationnement appliqués aux taxis.

Pour les autocars, il est proposé de réajuster les tarifs, d'une hausse modérée de 2%, avec effet au 1^{er} janvier 2021. Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- Nous allons donc passer au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport n°9 a été retiré. Nous passons donc directement au rapport n°10.

10

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) – Mesures mise en œuvre par la Ville de Marseille visant à la sécurisation et l'aménagement des espaces environnant les écoles.

(RAPPORT 20-36403/10/DRPDGAUFP)

Mme MEILHAC.- Le rapport n°10 est présenté par Mesdames CHABOCHE et GUÉRARD, respectivement adjointes à l'Urbanisme et à la Place de l'enfant dans la ville.

Il a été préparé avec la Direction des ressources partagées et il propose d'approuver une série de mesures mises en œuvre par la Ville de Marseille pour sécuriser et aménager les abords des écoles.

Vous voyez défiler à l'écran des photos prises il y a quelques jours, ces derniers jours, aux abords des écoles marseillaises. Nous allons rester sur celle-là. Je vous invite à l'observer. Ce que nous voyons là, c'est juste le quotidien des familles mais, également des riverains, qui circulent aux abords des écoles. Et nous voyons clairement que, du fait de trottoirs étroits, d'espaces qui ne sont pas pensés pour le stationnement des usagers de ces rues, nous avons un stationnement anarchique, à cheval, omniprésent, des véhicules qui sont dans le chaos, que ce soient des deux-roues ou des voitures, et des enfants qui circulent sur la chaussée. Ceci est vrai avec les poussettes, les mamans enceintes, etc., devant pratiquement la totalité des écoles du secteur. Non pas que rien n'ait été fait pour sécuriser les abords des écoles, mais nous constatons qu'aujourd'hui la situation, et que les mesures sont insuffisantes. Donc, nous proposons de reprendre l'ensemble des abords des écoles dans un plan structuré.

Les accidents arrivent, parfois mortels. Fort heureusement, ils ne sont pas très fréquents, mais ils arrivent. S'ils ne sont pas plus fréquents, c'est au prix d'une vigilance extrême des agents municipaux, qui accueillent nos petits, chaque jour, au portail. C'est aussi grâce à la vigilance extrême des parents, sur le chemin de l'école, chaque jour.

Nous souhaitons que ce trajet ne soit plus, ni le matin, ni le soir, un moment de tension, et ne soit plus un moment dangereux. Nous proposons donc un plan stratégique.

Le 5 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'avis produit par la Ville de Marseille sur le Plan de déplacements urbain ou PDU 2020-2030. Nous sommes engagés à inclure un véritable Plan piétons incluant des mesures complémentaires comme la fermeture de la circulation devant les écoles, au moins aux heures d'entrée et de sortie des élèves, avec une mise en place d'une réglementation progressive et graduée, pour aider les habitants à prendre conscience de la nécessité de circuler autrement pour favoriser notamment l'arrivée des enfants et des familles, mais aussi des ambulances, des pompiers, des services d'urgence, des artisans, etc.

Vous voyez circuler à l'écran quelques images prises à Paris. Paris a développé, comme nous souhaitons le faire, mais un peu plus tôt que nous, un plan qui s'appelle « Rues aux écoles ». Ils sont partis des demandes des écoles, et ils ont aujourd'hui réaménagé plus de cent écoles. Ce sont les données de fin septembre, donc cela a dû encore augmenter.

Ce que nous voyons ici n'a rien d'extraordinaire. Nous voyons des barrières, mais elles sont posées d'une certaine façon. Nous voyons des poteaux qui ferment la circulation à l'entrée de cette rue. Nous voyons un marquage au sol, de grande taille et en bon état, il est bien visible. C'est le genre de choses que Marseille va avoir vocation à faire, partout où ce sera possible. Les coûts et les délais ne sont pas forcément très importants. Nous voyons sur une autre photo que, parfois, il est possible de réaliser cela avec de l'urbanisme temporaire, tactique ou ce genre de petits poteaux qui ne coûtent pas très cher.

Ces aménagements sont largement du ressort de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui a compétence sur les aménagements de voiries et des trottoirs, à Marseille. La Ville de Marseille enjoint donc la Métropole à agir dans ce sens, en assurant les travaux nécessaires aux abords des écoles, maternelles et primaires, au standard de ce qui est fait désormais dans la plupart des communes de France.

Concomitamment à cette demande, que nous avons déjà faite auprès de la Métropole, nous sommes au travail. Trois actions sont en préparation. Des expérimentations à très court terme, grâce à la mobilisation des services municipaux, avec

une réalisation de marquage au sol et de petits aménagements temporaires, sur une dizaine d'écoles, pour tester les concepts. Dans la mesure du possible, le recours à la piétonisation l'est également.

Nous sommes en train de créer un groupe de travail interservices pour formaliser le cahier des charges d'une étude pré-opérationnelle dédiée en vue de lancer une étude de faisabilité.

Dans le 6/8, nous avons, dès le mois de septembre, procédé à un audit complet des aménagements existants dans les rues de nos écoles. Le résultat de cet audit a déjà été présenté dans les conseils d'école, le mois dernier. Nous avons pu échanger avec les parents et avec les enseignants. Nous avons recueilli leurs observations. Nous avons ré-identifié avec eux leurs priorités et envoyer en Mairie centrale la liste des rues prioritaires, dont certaines seront incluses dans le tout-premier pilote, pour des requalifications de voiries, dès le premier semestre 2021.

Vous voyez maintenant à l'écran ce qu'il est possible de faire, lorsque l'on a de la largeur de voirie, cela peut aller jusque-là. Il y a réellement, depuis un an, et le Covid a accéléré tout cela, une grande vague de programmes structurants en Amérique latine, au Canada, à Barcelone, Amsterdam, Paris, Grenoble, Milan... dans un très grand nombre de villes. Ce que nous utilisons, c'est l'urbanisme tactique, c'est-à-dire utiliser du mobilier urbain déplaçable, utiliser la peinture au sol, dans l'attente d'aménagements plus structurants.

Ici vous voyez qu'avec une piste cyclable, un accompagnement humain et des plots, évidemment pour protéger nos enfants, nous pouvons éduquer, dès le plus jeune âge, à venir à l'école à vélo.

J'en resterai-là pour aujourd'hui. Bien entendu, la Mairie de secteur est à vos côtés, aux côtés de tous les habitants pour travailler sur ces sujets. Je sors à l'instant de la toute première réunion de travail avec la Métropole, sur le sujet de ce que nous voyons à l'instant à l'écran : les pistes cyclables. Nous avons bon espoir de pouvoir travailler enfin de façon opérationnelle sur les pistes, pour le 6/8.

Pour revenir aux « Rues des écoles », nous vous proposons d'approuver, ce soir, la mise en place des actions de la Mairie centrale, qui permettra la mise en œuvre d'un plan systématique de requalification des abords des écoles, dès 2021, pour en faire de véritables « rues des enfants », sécurisées, apaisées et soignées. Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- Des interventions ? Non ? Nous pouvons donc passer au vote.

(Adopté à l'unanimité)

11

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) – Mesures d'urbanisme temporaire en situation de crise sanitaire.

(RAPPORT 20-36404/11/DRPDGAUFP)

RETIRÉ

12

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS – Organisation du concours « Marseille en
Fleurs » - Edition 2021 – Approbation du règlement du concours.

(RAPPORT 20-36310/12/DPJ)

Mme MEILHAC.- Le rapport n°12 est présenté par Madame BENMARNIA,
adjointe en charge des Espaces verts, du Retour de la nature en ville et des Espaces
naturels. Il propose d'en approuver son règlement.

Ce rapport a été préparé avec la Direction des parcs et jardins. Il annonce
l'organisation de l'édition 2021 du concours Marseille en fleurs. Ce concours existe depuis
2005. C'est un concours de fleurissement à destination des habitants de la ville. Il a pour
but d'inciter les Marseillais à devenir acteurs de leur environnement, et à améliorer leurs
connaissances des plantes, de l'art des jardins, mais aussi des pratiques respectueuses
du développement durable.

Ce concours est très apprécié. Des candidats de notre ville ont même été
primés au concours départemental des Villes et Villages fleuris.

Nous proposons de renouveler cette manifestation. Le règlement est annexé au
présent rapport. Je vous laisse en prendre connaissance. Les critères de dotation,
cependant, sont intéressants. Le premier est l'utilisation de plantes méditerranéennes. Le
second est l'adaptation aux contraintes du lieu. Viennent ensuite, l'originalité et la diversité
des végétaux, et des actions en faveur du développement durable.

Les candidatures seront ouvertes en février, mars, avril. Les lauréats seront
désignés en septembre 2021, par catégorie. Dans chaque catégorie, trois prix seront
attribués, avec une petite dotation financière sous forme de bon d'achat dans une
jardinerie. Nous vous proposons de voter le principe de l'organisation du concours
Marseille en fleurs, en 2021, le règlement du concours et, le principe d'une remise de prix.

Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- Des interventions ? Nous pouvons passer au vote.

(Adopté à l'unanimité)

M. le MAIRE.- Les rapports n°13 à 15 sont rapportés par Monsieur Cyprien
VINCENT.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CYPRIEN VINCENT

13

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DES SPORTS – Approbation du solde des subventions aux associations
sportives votées en 1ère répartition – Versement au réel des frais engagés au titre de la
3ème répartition – Approbation des avenants aux conventions votées en 1ère et 3ème
répartition – Budget primitif 2020.

(RAPPORT 20-36307/13/DS)

M. VINCENT.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames
et Messieurs, je voudrais d'abord dire un mot sur les initiatives entreprises par la Mairie du

6/8 autour de toutes les associations et de tous les clubs sportifs, de les accompagner dans leurs démarches de demande de subventions. Cette période touche durement le milieu sportif. En moyenne, 20% des adhérents dans des clubs sportifs ne se sont pas réinscrits, et les conditions sanitaires empêchent tout simplement la pratique du sport. Malheureusement, le milieu sportif se meurt. C'est pourquoi, au nom de la Mairie 6/8, je m'engage à accompagner, du mieux que nous pourrons, dans cette démarche les associations, les clubs, les entraîneurs, les bénévoles, les professionnels... tout simplement chaque sportif, pour surmonter ces temps incertains.

Merci de m'avoir écouté. Je vous propose que nous passions au rapport 13. Ce rapport, venant de la Direction des sports, concerne l'approbation du solde des subventions aux associations sportives, votées en première répartition.

Sur notre secteur, nous avons une subvention pour le Stade Marseillais Université Club (SMUC), pour une action d'organisation de la Coupe de France et la Coupe du Monde junior de VTT, en 2020. La demande initiale était de 20 000 euros. La Ville a validé une participation à 13 400 euros. Un premier versement de 8 000 euros a eu lieu. Nous souhaitons cette subvention à hauteur de 5 400 euros.

La deuxième subvention concerne l'organisation du 23^e Open féminin de tennis de Marseille, organisé par le Tennis Club de Marseille. La demande initiale était de 80 000 euros. La Ville a validé une participation de 32 000 euros dont le versement a eu lieu. La manifestation n'ayant pas eu lieu, à cause de la Covid, et en fonction des frais engagés, la subvention est ramenée à 19 400 euros. Il convient donc d'émettre un titre de recettes, pour cette manifestation, de 12 600 euros. Avis de la Commission favorable.

Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de questions, nous allons procéder au vote.

(Adopté à l'unanimité)

14

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DE LA MER – Service Nautisme et Plongée – Politique de la Mer et du Littoral – Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux associations et partenaires.

(RAPPORT 20-36335/14/DM)

M. VINCENT.- Les rapports 14 et 15 concernent la déclaration d'attribution des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux associations et partenaires. Pour le rapport 14, c'est la Direction de la Mer, tenue par Monsieur MENCHON, mais nous oeuvrons en convention tripartite entre la Ville, la Ligue de voile Sud-Paca et l'ASPTT, pour un projet d'interclubs, porté par la Ligue de voile PACA, qui rapproche plusieurs clubs et mutualise les moyens techniques et humains. En ce sens, la Mairie de Marseille accueille gratuitement, sur la base nautique du Roucas-Blanc, l'ASPTT, pour un avantage en nature de 14 328 euros.

Deuxièmement, la Direction de la Mer propose également d'accorder une gratuité de mise à disposition des espaces et de matériels nautiques pour le Club La Pelle et l'Union nautique marseillaise, sur cette même base nautique du Roucas-Blanc. Les avantages en nature s'élèvent à 15 087,31 euros. Avis favorable de la Commission.

M. le MAIRE.- Des remarques, des questions, des observations ? Nous pouvons procéder au vote.

(Adopté à l'unanimité)

15

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DES SPORTS – Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs.

(RAPPORT 20-36315/15/DS)

. **M VINCENT.**- Pour le rapport n°15, venant de la Direction des Sports de Monsieur Sébastien JIBRAYEL, il s'agit d'une déclaration des avantages en nature, tel que le rapport n°14, attribués aux clubs sportifs pour leurs entraînements et leurs compétitions officielles. Cela concerne dix-neuf structures pour un montant global de 431 494 euros, sur le secteur 4, et seulement sur le secteur 4. Les associations sont : l' AMSCAS, l'ASPTT, l'Association Gymnique de Montredon, l'association sportive du Barreau de Marseille, Avenir Gym Massilia, Azura Club Silencieux, Bureau des moniteurs des Calanques, Club gymnique de Bonneveine, le CMCAS, le Comité 13 Basketball, la FSCF, Marseille Sud Olympique Roy-d'Espagne, Marseille Trek, Massilia Triathlon, Sporting Club Montredon-Bonneveine et le SMUC. Avis favorable de la Commission.

M. le MAIRE.- Des observations ? Des questions ? Nous procédons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Nous allons passer la parole à Madame Alexandra D'AGOSTINO pour le rapport n°16.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ALEXANDRA D'AGOSTINO

16

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL –
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE ACCUEIL
LOISIRS JEUNES – Attribution de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens 2020 – Approbation de conventions – Exercice 2020.

(RAPPORT 20-35990/16/DASA)

MME D'AGOSTINO.- Bonsoir à toutes et tous, chères conseillères et chers conseillers. Il s'agit d'un rapport préparé par le service Accueil Loisirs Jeunes social de la Direction de l'Action sociale et de l'Animation, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de l'Éducation populaire, Madame Marie BATOUX. Il s'agit d'accorder une subvention aux associations lauréates du projet Jeunes citoyens 2020. Ce projet vise à encourager et valoriser les initiatives citoyennes des jeunes, de 12 à 18 ans.

Le montant total de la subvention est de 58 000 euros. Il a été accordé à une vingtaine d'associations. Dans le quatrième secteur, cela concerne l'association Mer et Colline pour leur projet « Mer autour du Globe ». La participation financière de la Ville est de 2 000 euros.

Il s'agit également de l'association Loisirs et Cultures de la Madrague-de-Montredon pour leur projet « Tendons la main ». La participation financière est de 2 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE.- Des observations ? Non ! Nous allons donc pouvoir passer au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 17. Le rapporteur n'est autre que Monsieur Pierre LEMERY.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PIERRE LEMERY

17

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 6ème arrondissement – Préfecture – 14, rue Albert Chabanon / 15, rue Bel Air – Avenant au compromis de vente signé le 15 mai 2019 entre l'Association Familiale Protestante Guillaume Farel et la Ville de Marseille en vue de l'extension du groupe scolaire « école Chabanon »

(RAPPORT 20-36381/17/DSFP)

. **M LEMERY**.- Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, le présent rapport est présenté par Madame Mathilde CHABOCHE, l'adjointe au Maire de Marseille, en charge de l'Urbanisme, et porte sur l'extension du Groupe scolaire École Chabanon, pour l'extension duquel une promesse de vente a été signée en mai 2019, entre l'Association familiale protestante Guillaume-Farel et la Ville de Marseille, pour acheter la propriété foncière permettant l'extension de cette école. Le compromis de vente était valable jusqu'en septembre 2020, le processus d'élaboration du projet et l'obtention du permis de construire ont duré plus longtemps que prévu. Il est proposé, et l'Association familiale protestante a accepté, de proroger d'une année la durée de ce compromis de vente. Avis favorable de la Commission.

M. le MAIRE.- Des interventions ? Nous allons procéder au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Nous allons passer au rapport de l'additif n°1, avec un rapport n°18, présenté à nouveau par Madame MEILHAC.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ANNE MEILHAC

18

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades – Financement.

(RAPPORT 20-36286/18/DECV)

MME. MEILHAC.- Le rapport 18 nous est présenté par Madame Perrine PRIGENT, conseillère municipale déléguée à la Valorisation du Patrimoine et à l'Amélioration des Espaces Publics. Il a été préparé par la Direction de l'Environnement et du Cadre de vie. En 2016, le Conseil départemental a adopté un partenariat financier triennal destiné à soutenir la politique d'investissement de la Ville de Marseille, en intégrant un accompagnement financier des projets privés de ravalement de façade. Nous sommes dans la continuité de ce programme, avec des délibérations supplémentaires, en 2019. Ceci a ajouté, petit à petit, un certain nombre de secteurs, à cette démarche.

Nous avons, dans le 6^e et le 8^e arrondissements, dans le présent rapport, un certain nombre de dossiers concernés : rue Berlioz, cours Lieutaud, rue de Lodi et rue de la Palud, dans le 6^e. Je vous fais grâce des détails.

Au total, nous parlons d'une enveloppe, pour le 6/8, de 129 726 euros, sur une enveloppe globale pour la Ville de 1 925 076 euros. Le montant moyen des dossiers est de 2 400 euros, pour le 6/8, ce qui est relativement petit. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une portion des frais de ravalement qui sont pris en charge, à hauteur de 20% dans certains cas, et de 50% dans d'autres cas.

Le présent rapport propose de valider la liste de dossiers dont je viens de vous donner la synthèse. Les dépenses correspondantes seront pour partie imputées au budget 2020, et pour partie au budget suivant.

Des questions ?

M. le MAIRE.- Puisqu'il n'y a pas de question, nous allons procéder au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Nous allons passer la parole à Madame Micheline ABOURS, pour les rapports 19 à 21.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME MICHELINE ABOURS

19

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL –
DIRECTION DE L'ACTION SOCIAL ET DE L'ANIMATION – SERVICE ACCUEIL LOISIRS
JEUNES – Subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans
Hébergement, des Accueils de Jeunes, des Ludothèques – Acompte 2021.

(RAPPORT 20-36292/19/DASA)

MME ABOURS.- Bonsoir à toutes et à tous. Les trois rapports qui suivent sont soumis par Madame la Maire de Marseille, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de l'Éducation populaire.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale et d'une politique globale en faveur de la jeunesse, il s'agit d'un soutien financier pour des initiatives et des projets d'associations qui développent des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils de jeunes et des ludothèques, plus particulièrement dans des territoires les moins bien desservis, et en prenant en compte la qualité du service proposé aux familles.

Ces associations doivent faire face, dans le cadre de leur projet, à des dépenses courantes, notamment de personnels, dès le début de l'exercice budgétaire et avant le vote du budget municipal. Il est donc proposé de prévoir, dès maintenant, les

crédits nécessaires, pour leur verser un acompte à valoir sur les crédits de 2021. Les répartitions de crédits correspondant à ces acomptes sont d'un montant total de 1 338 000 euros, est soumise à votre approbation. Les montants proposés au titre de ces acomptes ne permettent en aucune façon de préjuger des décisions qui interviendront lors de la préparation du budget primitif de 2021. Des conventions annexées au rapport, conclues avec chaque association bénéficiaire précisent le cadre et les modalités selon lesquelles est apporté le soutien financier de la Ville de Marseille.

Pour notre secteur, sont concernés : le Centre social Mer et Colline pour 13 500 euros, le Centre socioculturel du Roy-d'Espagne pour 27 000 euros, le Centre socioculturel de Saint-Giniez-Milan, pour 30 000 euros et l'Association de promotion pour l'ingénierie socioéducative, qui se trouve rue du Docteur-Bertrand, dans le 8^e, pour 36 000 euros.

Je le soumets à votre approbation.

M. le MAIRE.- Des questions, des interventions ? Nous procédons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

20

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL –
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE – SERVICE JEUNESSE –
Approbation des dispositions particulières applicables aux accueils périscolaires relatives à la garderie du matin et aux animations du soir et de l'exonération totale ou partielle de la tarification des accueils périscolaires en cas de fermeture d'école pour l'ensemble des familles, en cas de grève du personnel de l'Education nationale et/ou du personnel municipal.

(RAPPORT 20-36412/20/DEJ)

MME ABOURS.- Le rapport n°20 concerne le périscolaire et notamment la facturation. L'organisation de fonctionnement et les modalités de facturation des accueils périscolaires sont définies par des dispositions qui ont été prises et qui ont été approuvées au Conseil municipal du 27 juillet 2020. L'inscription se fait, pour la période de l'année scolaire. En cas de force majeure qui empêche l'organisation des accueils périscolaires, la Ville de Marseille peut exonérer tout ou partie de la période, hors grève de l'Éducation nationale ou du personnel de la Ville de Marseille et hors sorties pédagogiques.

Il est proposé d'assouplir cette règle afin de pouvoir proposer une facturation plus juste, en cas de grève du personnel de l'Éducation nationale et/ou du personnel municipal, empêchant la prestation d'avoir lieu.

L'exonération sera établie par période de facturation. S'il y a moins de deux jours où les accueils périscolaires sont fermés, la facturation est totale. S'il y a entre deux et huit jours sur la période, la facturation sera de deux tiers. Et, s'il y a une fermeture entre neuf et vingt jours, la facturation sera d'un tiers. Si l'accueil périscolaire est fermé plus de vingt jours par période, il y aura une exonération totale.

La période du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2020 a déjà été facturée. Donc, ce rapport prendra effet à partir de la période 2, c'est-à-dire à partir du 2 novembre, et la période concernant le 2 novembre au 18 décembre.

Est-ce que vous êtes d'accord pour l'exonération des familles en cas de grève du personnel de l'Éducation nationale ou du personnel municipal ?

M. le MAIRE.- Pas d'intervention ? Nous procédons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

21

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL –
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE – Approbation du principe de
lancement de groupes de travail en vue de l'élaboration d'un nouveau PEDT.

(RAPPORT 20-36424/21/DEJ)

MME ABBOURS.- La Ville de Marseille est à l'initiative du Projet éducatif de territoire (PEDT), dans le cadre d'un partenariat qui associe l'État, l'Éducation nationale et la Caisse d'allocations familiales. Ce projet a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2019.

Le Projet éducatif de territoire est conçu dans l'intérêt des enfants et vise à favoriser la constitution d'un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

À ce titre, sa vocation vise à fédérer l'ensemble de la communauté éducative au travers d'une démarche concertée, favoriser la construction d'une offre coordonnée d'activités, maintenir la mobilisation des partenaires institutionnels signataires du Plan éducatif de territoire, impulser une dynamique éducative collaborative au sein des diverses directions au service de la Ville.

Aussi, pour répondre aux enjeux éducatifs définis, la Ville de Marseille souhaite mettre en œuvre divers ateliers autour de divers axes thématiques, en associant à sa démarche une partie des élus qui sont en rapport avec les thèmes abordés et, d'autre part, tous les représentants de la communauté éducative.

Il nous est demandé d'approuver le principe de lancement de divers groupes de travail en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan éducatif de territoire. Ces groupes de travail seront placés sous la direction de Madame l'adjointe à la Maire, en charge de l'Éducation populaire, en lien avec les élus associés. Ils réuniront les partenaires institutionnels, l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales, la Direction régionale départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, des représentants d'associations de parents d'élèves, les fédérations d'éducation populaire, des partenaires associatifs, et des membres des services de la Direction Education Jeunesse, et d'autres services municipaux et enfin, des experts qualifiés.

M. le MAIRE.- Des observations ? Des remarques ? Nous allons donc procéder au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Je repasse, dans le cadre de l'additif 2 de ces rapports présentés au Conseil d'arrondissements, la parole à Monsieur Jean-Marc BONNAFOUS, Premier adjoint, pour le rapport n°22.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. JEAN-MARC BONNAFFOUS

22

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITE –
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE – SERVICE DES BUREAUX DE
PROXIMITE – Création d'un groupe de travail sur l'évolution des Bureaux de Proximité.

(RAPPORT 20-36369/22/DAVC)

M. BONNAFFOUS.- Merci Monsieur le Maire. Ce rapport est porté par Madame Sophie ROQUES et Madame Olivia FORTIN, respectivement adjointes en charge de l'État civil et, en charge de la Qualité des services municipaux, que nous avons la chance de compter dans notre assemblée, et qui présentent ce rapport afin de créer un groupe de travail sur l'évolution des bureaux municipaux de proximité, qui sont au nombre de vingt-deux sur Marseille, et qui seront bientôt vingt-trois, destinés à évaluer le fonctionnement actuel des bureaux municipaux de proximité, à repenser leur rôle et leur missions, à réfléchir à la cohérence territoriale, à élaborer des projets au plus proche des besoins des usagers et actualiser l'identité visuelle de ces bureaux municipaux de proximité comme vitrine de Marseille.

Il n'aura échappé à personne que l'idée est de rapprocher nos services des citoyens. Ce rapport comporte un deuxième article qui précise la composition de ce groupe de travail, qui sera composé au maximum de douze membres : les deux adjointes que je viens de citer, des adjoints des services de la Direction générale adjointe des Services de proximité, des experts en matière de gestion de la relation citoyenne et des représentants des usagers.

M. le MAIRE.- Des questions ? Des observations ? Nous allons passer au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Je repasse la parole à Monsieur Cyprien VINCENT, pour deux rapports : les rapports 23 et 24.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CYPRIEN VINCENT

23

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS –
DIRECTION DES SPORTS – Convention de Délégation de Service Public n°18/0621 pour
la gestion et l'exploitation du Complexe sportif René Magnac – Approbation de l'avenant
n°5 relatif au surcoût des créneaux de natation scolaire suite à la crise sanitaire.

(RAPPORT 20-36469/23/DS)

M. VINCENT.- Le rapport 23 vient de la Direction des Sports, avec Monsieur JIBRAYEL. Il s'agit de la convention de délégation de service public pour le Complexe sportif René-Magnac. Il s'agit d'une approbation n°5 relative au surcoût des créneaux de natation scolaire, suite à la crise sanitaire.

À cause de la crise sanitaire, l'association qui est en place sur le Complexe René-Magnac n'a pas pu donner de cours et a donc un manque à gagner. Nous avons réévalué ce coût.

M. le MAIRE.- Des interventions ? Nous allons procéder au vote.

24

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD – Rénovation des pelouses synthétiques des stades de rugby, football et benjamin et travaux annexes du Stade Jean Bouin – 65, avenue Clot Bey – 8ème arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement.

(RAPPORT 20-36437/24/DTBS)

M. VINCENT.- Ce rapport concerne le stade Jean-Bouin qui, déjà, est en phase de réparation, notamment pour les pelouses. Une phase 1 a été faite sur les pelouses synthétiques des terrains de foot séniors et benjamins. La phase 2, relative à la pelouse synthétique du terrain de rugby, devrait commencer en juin 2021.

Il se trouve que ce terrain de rugby est encerclé par une piste d'athlétisme, qui est en très mauvais état puisqu'elle n'est plus homologuée et ne peut plus recevoir de compétitions d'athlétisme. Nous avons fait une étude des travaux avec une réévaluation de 450 000 euros sur ces travaux afin de rénover cette piste.

M. le MAIRE.- Des questions ? Pas de question. Nous allons procéder au vote.
(Adopté à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME JULIETTE MASSON

25

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE – Subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance – Adoption des nouvelles conventions de fonctionnement – Paiement aux associations des acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2021.

(RAPPORT 20-36409/25/DPE)

MME MASSON.- Bonsoir à toutes et tous. Il me revient l'honneur de présenter le dernier rapport. Il s'agit d'un rapport proposé par Madame Sophie GUÉRARD, adjointe en charge de la Place de l'enfant dans la ville, et préparé par la Direction générale adjointe Enfance Social et la Direction de la Petite enfance.

La Ville de Marseille a engagé, depuis plusieurs années, une politique de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône.

À leur initiative, les gestionnaires associatifs, porteurs de projets dans le domaine de la petite enfance, ont souhaité intégrer les Contrats Enfance Jeunesse successifs, conclus entre la Ville et la CAF13, dont le dernier s'est terminé le 31 décembre 2019.

Par délibération du 25 novembre 2019, le Conseil municipal a adopté un nouveau dispositif dénommé Convention territoriale globale, signée entre la Ville et la

CAF, qui a débuté au 1^{er} janvier 2020. Lors de cette même séance, il a été également approuvé des conventions conclues avec chaque association bénéficiaire, précisant le cadre et les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de la Ville de Marseille, en 2020.

Il convient donc, ce soir, d'approuver de nouvelles conventions, pour l'année 2021, afin que la Ville de Marseille poursuive son concours financier aux différentes actions associatives menées, suivantes. Cela concerne les établissements d'accueil du jeune enfant, c'est-à-dire des crèches. Il y en a onze dans le 8^e :

- Le Petit Jardin ;
- Les Petits Loups de Bonneveine ;
- Les Moussaillons ;
- Les Enfants de Parangon ; et
- Les Libellules ;
- Poussy Crèche I, II, III, IV ;
- Sainte-Victoire ;
- Le Petit Prince I ; et
- Enfance et Différence.

Il y en a six pour le 6^e :

- La Maisonnette ;
- La Tartine ;
- Jardin Écureuil ;
- Baloo 1 ;
- Le Petit Prince II ; et
- Les Aristochats.

Il s'agit aussi d'accorder des subventions aux lieux d'accueil enfants-parents. Il y en a un dans le 8^e, à La Bulle du Rouet, et également les relais d'assistantes maternelles tels que le Relais Centre et le Relais d'assistantes maternelles du 8^e. Les relais d'assistantes maternelles sont des lieux d'échanges et d'informations pour les professionnels et les familles. Ils servent d'intermédiaire entre les parents et les assistantes maternelles. Enfin, un dispositif d'aide à la fonction parentale qui se trouve dans le 6^e. Il s'agit de Saint-François d'Assise.

Ces associations devront faire face, dans le cadre de leurs projets, à des dépenses courantes, notamment de personnels, dès le début de l'exercice budgétaire et avant le vote du budget municipal. Il est proposé de prévoir dès maintenant, les crédits nécessaires, pour leur verser un acompte à valoir sur les crédits 2021. Le montant global est de 2 308 460 euros. Les montants proposés, au titre de ces acomptes, ne permettent en aucune façon de préjuger des décisions qui interviendront, notamment lors de la préparation du Budget primitif 2021.

Les conventions, ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

M. le MAIRE.- Des observations ? Des questions ? Une intervention ? Nous allons donc procéder au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Avant de clore ce dernier Conseil d'arrondissements de cette année 2020, il y a une information dont je dois vous faire part. Il s'agit du départ de Nathalie AVERSENQ, notre DGS, qui quittera ses fonctions en mairie du 4^e Secteur, le 4 janvier. Elle est appelée à exercer prochainement dans une autre collectivité. Je tiens à la remercier pour sa présence et ses compétences lors de ma prise de fonction. Quand je découvrais mes nouvelles fonctions et que je trébuchais de nombreuses fois, Madame AVERSENQ nous a beaucoup aidés, moi-même et tous les élus de cette nouvelle majorité. Merci Nathalie, et tous mes meilleurs vœux pour ce beau challenge qui s'offre à vous.

(Applaudissements)

M. MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur le Maire, je vous remercie de porter cette information à la connaissance du Conseil et pour les quelques mots que vous avez eus pour Madame Nathalie AVERSENQ. Elle est une grande perte pour cette maison et pour les habitants du 6^e et 8^e arrondissements. Madame AVERSENQ fait partie de ces agents qui ont le service public chevillé au corps et au cœur, avec ce que cela suppose de rigueur, de compétences, d'ouverture d'esprit et d'attachement au bien public. Alors que j'avais, moi-même, commencé mon mandat depuis deux ans, la précédente directrice générale des services arrivait à l'âge de la retraite. S'est posée pour moi la question de son remplacement alors même que j'étais encore un peu inexpérimenté. Mais, de nombreuses années avant, dans d'autres fonctions que je partageais d'ailleurs avec Monsieur MENNUCCI, à la présidence de la Mission Centre-ville-Vieux-Port, qui a préparé les travaux de rénovation du Vieux-Port, qui ont eu lieu en 2013, à la demande conjointe d'Eugène CASELLI, président de la Communauté urbaine, et de Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, j'avais fait la connaissance d'une jeune fonctionnaire municipale dont j'avais été impressionné par la connaissance des dossiers, la rigueur, l'inventivité, l'acharnement parfois, avec un caractère bien trempé, et avec ce mélange absolument nécessaire, lorsque l'on travaille avec des élus, de respect pour leur égo, naturellement surdimensionné et, en même temps, vis-à-vis d'eux, d'une attitude qui ne relève pas de la langue de bois en disant la vérité des problèmes qui se posent.

Lorsque la question du changement de la directrice générale des services de la mairie des 6^e et 8^e arrondissements s'est posée, j'ai suggéré à Nathalie AVERSENQ de présenter sa candidature. Deux autres s'étaient présentées. Et je l'ai choisie pour exercer ces fonctions. Je n'ai jamais regretté une seule seconde tant elle a été très dévouée, très présente, très engagée et pas vis-à-vis du Maire des 6^e et 8^e arrondissements de l'époque, pas vis-à-vis de la majorité, mais vis-à-vis des habitants des 6^e et 8^e arrondissements, de leur intérêt, de l'intérêt général, n'hésitant pas parfois à me recadrer, en privé et courtoisement, lorsque cela lui apparaissait nécessaire.

Je veux lui dire aujourd'hui ma très grande reconnaissance pour l'action qu'elle a menée au service des habitants de ces deux arrondissements, au service plus largement, des Marseillais, dans ses précédentes fonctions. Je suis absolument certain que dans ses nouvelles fonctions, ô combien éminentes et importantes, elle réussira comme elle l'a toujours fait. Bon vent, Nathalie.

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Je vous remercie Monsieur MORAINÉ. Il ne me reste plus qu'à vous dire un petit mot, pour conclure ce Conseil d'arrondissements, le dernier de l'année 2020, en vous souhaitant à toutes et tous de bonnes fêtes, aux élus, bien évidemment, mais également à tous les agents de notre belle mairie de Bagatelle, et cela sans oublier les habitantes et les habitants qui nous suivent en direct sur Facebook et sur You Tube.

Un dernier mot : soyez prudents. Vous pouvez venir vous faire tester à partir de samedi 12 décembre, avec des tests antigéniques, dans une opération menée par le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille, que nous remercions beaucoup. Le programme de ses présences se fera toute la semaine, sauf le dimanche. Ce sera de samedi jusqu'au 19 décembre, dans certains de nos CMA et en mairie de Bagatelle. Le programme sera sur le site de la mairie. En attendant, bon bout d'an, comme nous disons ici. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 19 h)